



**DEMANDE D'INSCRIPTION  
ECOLES EUROPEENNES DE LUXEMBOURG  
CATEGORIE III**

**2018/2019**

**Inscriptions du 9 avril 2018 au 18 mai 2018**

**Rentrée scolaire : mercredi 5 septembre 2018**

<b>ECOLE</b>	<b>DIRECTION</b>	<b>SECTIONS LINGUISTIQUES / SWALS*</b>	<b>CONTACTS POUR LES INSCRIPTIONS ACCUEIL 13 H 30 – 16 H 30</b>												
<p><b>LUXEMBOURG I</b></p> <p>23, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg</p> <p>Fax +352 43 20 82 -344 <a href="http://www.euroschool.lu">www.euroschool.lu</a></p>	<p>Directeur adjoint maternel et primaire M. Hans VAN WISSEN</p> <p>Directeur adjoint secondaire M. Arben LUFU</p>	<p><b>Anglophone, espagnole, francophone, germanophone, finlandaise, néerlandaise, polonaise, portugaise et suédoise.</b></p> <p>Les élèves maltais sont obligatoirement inscrits en section anglophone à Luxembourg II.</p> <p>SWALS* = bulgare, estonien, lituanien, letton.</p>	<p><b>Maternelle/Primaire</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Mme Virginie DOPPAGNE</td> <td>Mme Maria STATHAKI</td> </tr> <tr> <td>Tél. : +352 43 20 82 468</td> <td>Tél. : +352 43 20 82 270</td> </tr> <tr> <td align="center" colspan="2"><a href="mailto:list-lux-enrolment-nursery-and-primary-cycle@eursc.eu">list-lux-enrolment-nursery-and-primary-cycle@eursc.eu</a></td> </tr> </table> <p><b>Secondaire</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Mme Alicia IGLESIAS</td> <td>Mme Marina DARROSA</td> </tr> <tr> <td>Tél. : +352 43 20 82 224</td> <td>Tél : +352 43 20 82 222</td> </tr> <tr> <td align="center" colspan="2"><a href="mailto:list-lux-enrolment-secondary-cycle@eursc.eu">list-lux-enrolment-secondary-cycle@eursc.eu</a></td> </tr> </table>	Mme Virginie DOPPAGNE	Mme Maria STATHAKI	Tél. : +352 43 20 82 468	Tél. : +352 43 20 82 270	<a href="mailto:list-lux-enrolment-nursery-and-primary-cycle@eursc.eu">list-lux-enrolment-nursery-and-primary-cycle@eursc.eu</a>		Mme Alicia IGLESIAS	Mme Marina DARROSA	Tél. : +352 43 20 82 224	Tél : +352 43 20 82 222	<a href="mailto:list-lux-enrolment-secondary-cycle@eursc.eu">list-lux-enrolment-secondary-cycle@eursc.eu</a>	
Mme Virginie DOPPAGNE	Mme Maria STATHAKI														
Tél. : +352 43 20 82 468	Tél. : +352 43 20 82 270														
<a href="mailto:list-lux-enrolment-nursery-and-primary-cycle@eursc.eu">list-lux-enrolment-nursery-and-primary-cycle@eursc.eu</a>															
Mme Alicia IGLESIAS	Mme Marina DARROSA														
Tél. : +352 43 20 82 224	Tél : +352 43 20 82 222														
<a href="mailto:list-lux-enrolment-secondary-cycle@eursc.eu">list-lux-enrolment-secondary-cycle@eursc.eu</a>															
<p><b>LUXEMBOURG II</b></p> <p>6, rue Gaston Thorn L-8268 Bertrange</p> <p><a href="http://www.eel2.eu">www.eel2.eu</a></p>	<p>Directeur adjoint maternel et primaire M. Philippe RICHARD</p> <p>Directeur Adjoint secondaire Mme Leene SOEKOV</p>	<p><b>Anglophone, danoise, francophone, grecque, germanophone, hongroise, italienne, tchèque.</b></p> <p>SWALS* =</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• hongrois, tchèque (cycle secondaire seulement),</li> <li>• croate, roumain, slovaque, slovène, (cycles maternel, primaire et secondaire)</li> </ul>	<p><b>Maternelle/Primaire</b>Mme Yolande MICHAUD</p> <table border="1"> <tr> <td>Mme Yolande MICHAUD</td> <td>Mme Mélanie FISCHER</td> </tr> <tr> <td>Tél. : +352 27 32 24 3002</td> <td>Tél. : +352 27 32 24 3239</td> </tr> <tr> <td><a href="mailto:yolande.michaud@eursc.eu">yolande.michaud@eursc.eu</a></td> <td><a href="mailto:melanie.fischer@eursc.eu">melanie.fischer@eursc.eu</a></td> </tr> </table> <p><b>Secondaire</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Mme Blandine THISSERANT</td> <td>Mme Valentine GILLOT</td> </tr> <tr> <td>Tél. : +352 27 32 24 4002</td> <td>Tél. : +352 27 32 24 4010</td> </tr> <tr> <td><a href="mailto:blandine.thisserant@eursc.eu">blandine.thisserant@eursc.eu</a></td> <td><a href="mailto:valentine.gillot@eursc.eu">valentine.gillot@eursc.eu</a></td> </tr> </table>	Mme Yolande MICHAUD	Mme Mélanie FISCHER	Tél. : +352 27 32 24 3002	Tél. : +352 27 32 24 3239	<a href="mailto:yolande.michaud@eursc.eu">yolande.michaud@eursc.eu</a>	<a href="mailto:melanie.fischer@eursc.eu">melanie.fischer@eursc.eu</a>	Mme Blandine THISSERANT	Mme Valentine GILLOT	Tél. : +352 27 32 24 4002	Tél. : +352 27 32 24 4010	<a href="mailto:blandine.thisserant@eursc.eu">blandine.thisserant@eursc.eu</a>	<a href="mailto:valentine.gillot@eursc.eu">valentine.gillot@eursc.eu</a>
Mme Yolande MICHAUD	Mme Mélanie FISCHER														
Tél. : +352 27 32 24 3002	Tél. : +352 27 32 24 3239														
<a href="mailto:yolande.michaud@eursc.eu">yolande.michaud@eursc.eu</a>	<a href="mailto:melanie.fischer@eursc.eu">melanie.fischer@eursc.eu</a>														
Mme Blandine THISSERANT	Mme Valentine GILLOT														
Tél. : +352 27 32 24 4002	Tél. : +352 27 32 24 4010														
<a href="mailto:blandine.thisserant@eursc.eu">blandine.thisserant@eursc.eu</a>	<a href="mailto:valentine.gillot@eursc.eu">valentine.gillot@eursc.eu</a>														

\* **SWALS** = **S**tudents **W**ithout **A** **L**anguage **S**ection (prendre contact avec le secrétariat pédagogique de l'école concernée)

# INSTRUCTIONS

UNE SEULE DEMANDE D'INSCRIPTION PAR ENFANT PEUT ETRE INTRODUITE  
PENDANT TOUTE LA DUREE DES INSCRIPTIONS 2018/2019

Il est fortement recommandé de lire la **Politique d'inscription aux Ecoles européennes de Luxembourg pour l'année scolaire 2018/2019 (ci-après la Politique)**, disponible sur le site internet des Ecoles Européennes de Luxembourg (Luxembourg I [www.euroschool.lu](http://www.euroschool.lu), Luxembourg II [www.eel2.eu](http://www.eel2.eu)) **AVANT de remplir le présent dossier d'inscription. En cas de divergence entre le texte de la Politique et les informations du présent formulaire, la Politique d'inscription prime.**

**Veillez remplir cette demande d'inscription avec le plus grand soin. Les mentions obligatoires du formulaire, qui figurent en gras et en italique, doivent être complétées par le demandeur.** A défaut, l'école peut soit considérer que la demande d'inscription n'est pas complète et suspendre son traitement, soit interpréter le silence du demandeur dans le sens le plus favorable à l'application des règles générales d'inscription.

La demande ne sera prise en considération **QUE LORSQUE TOUS LES DOCUMENTS REQUIS SERONT JOINTS A CETTE DEMANDE QUI NE PEUT ETRE NI FAXEE, NI PHOTOCOPIEE, NI SCANNEE.**

## DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE D'INSCRIPTION :

Documents à fournir	
	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Deux photos</b> d'identité (1 pour la demande d'inscription, 1 pour le dossier médical).</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>L'extrait d'acte de naissance original</b> délivré par l'administration communale du lieu de naissance ou une copie certifiée conforme à l'original.</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Une copie de carte d'identité/passeport pour chaque nationalité mentionnée.</b></li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Les bulletins scolaires 2016/2017 et le bulletin intermédiaire 2017/2018.</b> Si l'école ne délivre pas de bulletin intermédiaire, un certificat de fréquentation scolaire.</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>A l'issue de la présente année scolaire, le bulletin scolaire 2017/2018, indiquant si l'élève a satisfait ou non aux exigences pour l'admission dans la classe supérieure.</b> Ces documents ne sont pas nécessaires pour une inscription au cycle maternel et en 1<sup>ère</sup> année primaire.</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Si un soutien intensif est nécessaire</b>, veuillez joindre un diagnostic détaillé et/ou un bilan médico-psychopédagogique pluridisciplinaire de moins de deux ans, rédigé en français, anglais ou allemand et contacter la direction de l'école pour plus d'informations.</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>En cas de séparation/divorce des parents</b>, la pièce justificative qui permet d'établir que le demandeur est titulaire de l'autorité parentale sur l'enfant et s'il agit seul, qu'il est soit titulaire de l'autorité parentale exclusive sur l'enfant, soit qu'il agit en qualité de mandataire de l'autre représentant légal. Le cas échéant, la décision judiciaire permettant au demandeur de procéder seul à l'inscription.</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>En cas d'exercice de l'autorité parentale par un tuteur légal</b> une copie certifiée conforme de la décision de justice lui attribuant l'autorité parentale.</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Certificat de résidence élargi récent.</b></li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Copie du virement de 500 € représentant les frais de dossier.</b> ☞ Le donneur d'ordre du virement et le relevé d'identité bancaire doivent être au nom de la même personne.</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Un relevé d'identité bancaire avec code IBAN.</b> ☞ Le donneur d'ordre du virement et le relevé d'identité bancaire doivent être au nom de la même personne.</li></ul>
Documents fournis et à retourner complétés	
	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Annexe I : Attestation de l'employeur</b></li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Document de confirmation du paiement de frais scolaires</b> daté et signé pour prise de connaissance. (formulaire fourni dans le dossier d'inscription)</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Formulaire du Service médical, ainsi qu'une photocopie de la carte de vaccination</b></li></ul>

**Les demandes d'inscription qui relèvent des sections/langues maternelles suivantes BG, ES, ET, FI, LV, LT, NL, PL, PT, SV doivent être adressées à l'Ecole européenne Luxembourg I.**

**Les demandes d'inscription qui relèvent des sections/langues maternelles suivantes CS, DA, EL, HU, HR, IT, MT, RO, SK, SL doivent être adressées à l'Ecole européenne Luxembourg II.**

**Les demandes d'inscription qui relèvent des sections DE, EN, FR peuvent indifféremment, suivant la préférence des représentants légaux de l'élève, être adressées à l'une ou l'autre des Ecoles européennes de Luxembourg. Les Ecoles se chargeront dans ce cas de répartir les demandes en fonction des règles d'admission énoncées ci-avant. L'analyse des dossiers d'inscriptions sera menée conjointement par la direction des deux Ecoles. Le fait de déposer un dossier d'inscription dans une école particulière ne présage en aucun cas l'acceptation de ce dossier par l'Ecole européenne en question.**

► Les demandes d'inscription des élèves de catégorie III ne seront prises en considération qu'à la condition qu'un versement de 500 € de frais de dossier soit effectué avant le dépôt du présent dossier sur le compte de l'école concernée :

**Ecole Européenne Luxembourg I – KIRCHBERG -> EELUX I**

Nom du compte : Ecole Européenne Luxembourg I Banque : BCEE

Iban : LU 82 0019 2055 6425 4000 Bic : BCEELULL

OU

**Ecole Européenne Luxembourg II – BERTRANGE/MAMER -> EELUX II**

Nom du compte : Ecole Européenne Luxembourg II Banque : BCEE

Iban : LU55 0019 1855 3982 3000 Bic : BCEELULL

avec pour communication « inscription 2018/2019 » et les nom et prénom de votre enfant ainsi que l'école, la classe et la section linguistique demandées.

Exemple : « Karine Dupond-EELUXI-S5-FR » pour une élève de 5ème secondaire de la section francophone.

Si votre enfant est accepté et fréquente l'école, cette somme sera déduite de la facture finale du minerval qui sera émise en novembre.

Si votre enfant n'est pas accepté pour un motif tenant à la réglementation des Ecoles Européennes (ex : absence de place disponible) ces frais de dossier vous seront remboursés par virement dans le courant du mois d'octobre.

Par contre, ce montant est expressément réputé non remboursable en cas de désistement de votre part pour quelque motif que ce soit.

Une copie de ce virement doit être impérativement jointe au dossier ainsi qu'un RIB au même nom que celui du donneur d'ordre du virement.

La demande d'inscription sera refusée en cas de non versement de l'acompte.

La demande d'inscription, accompagnée de tous les documents requis, doit être déposée (cf. horaire d'ouverture du secrétariat sur le site internet de l'école) ou envoyée par courrier (postal, recommandé ou express) au secrétariat de l'école correspondant à votre première préférence :

ECOLE	CONTACTS POUR LES INSCRIPTIONS	SITE INTERNET												
<p><b>LUXEMBOURG I</b></p> <p>23, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg</p>	<p><b>Maternelle/Primaire</b></p> <table border="1" data-bbox="526 394 1233 589"> <tr> <td>Mme Virginie DOPPAGNE</td> <td>Mme Maria STATHAKI</td> </tr> <tr> <td>Tél. : +352 43 20 82 468</td> <td>Tél. : +352 43 20 82 270</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"><a href="mailto:list-lux-enrolment-nursery-and-primary-cycle@eursc.eu">list-lux-enrolment-nursery-and-primary-cycle@eursc.eu</a></td> </tr> </table> <p><b>Secondaire</b></p> <table border="1" data-bbox="526 645 1233 840"> <tr> <td>Mme Alicia IGLESIAS</td> <td>Mme Marina DARROSA</td> </tr> <tr> <td>Tél. : +352 43 20 82 224</td> <td>Tél. : +352 43 20 82 222</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"><a href="mailto:list-lux-enrolment-secondary-cycle@eursc.eu">list-lux-enrolment-secondary-cycle@eursc.eu</a></td> </tr> </table>	Mme Virginie DOPPAGNE	Mme Maria STATHAKI	Tél. : +352 43 20 82 468	Tél. : +352 43 20 82 270	<a href="mailto:list-lux-enrolment-nursery-and-primary-cycle@eursc.eu">list-lux-enrolment-nursery-and-primary-cycle@eursc.eu</a>		Mme Alicia IGLESIAS	Mme Marina DARROSA	Tél. : +352 43 20 82 224	Tél. : +352 43 20 82 222	<a href="mailto:list-lux-enrolment-secondary-cycle@eursc.eu">list-lux-enrolment-secondary-cycle@eursc.eu</a>		<p><a href="http://www.euroschool.lu">www.euroschool.lu</a></p>
Mme Virginie DOPPAGNE	Mme Maria STATHAKI													
Tél. : +352 43 20 82 468	Tél. : +352 43 20 82 270													
<a href="mailto:list-lux-enrolment-nursery-and-primary-cycle@eursc.eu">list-lux-enrolment-nursery-and-primary-cycle@eursc.eu</a>														
Mme Alicia IGLESIAS	Mme Marina DARROSA													
Tél. : +352 43 20 82 224	Tél. : +352 43 20 82 222													
<a href="mailto:list-lux-enrolment-secondary-cycle@eursc.eu">list-lux-enrolment-secondary-cycle@eursc.eu</a>														
<p><b>LUXEMBOURG II</b></p> <p>6, rue Gaston Thorn L-8268 Bertrange</p>	<p><b>Maternelle/Primaire</b></p> <table border="1" data-bbox="526 981 1233 1176"> <tr> <td>Mme Yolande MICHAUD</td> <td>Mme Mélanie FISCHER</td> </tr> <tr> <td>Tél. : +352 27 32 24 3002</td> <td>Tél. : +352 27 32 24 3239</td> </tr> <tr> <td><a href="mailto:yolande.michaud@eursc.eu">yolande.michaud@eursc.eu</a></td> <td><a href="mailto:melanie.fischer@eursc.eu">melanie.fischer@eursc.eu</a></td> </tr> </table> <p><b>Secondaire</b></p> <table border="1" data-bbox="526 1243 1233 1438"> <tr> <td>Mme Blandine THISSERANT</td> <td>Mme Valentine GILLOT</td> </tr> <tr> <td>Tél. : +352 27 32 24 4002</td> <td>Tél. : +352 27 32 24 4010</td> </tr> <tr> <td><a href="mailto:blandine.thisserant@eursc.eu">blandine.thisserant@eursc.eu</a></td> <td><a href="mailto:valentine.gillot@eursc.eu">valentine.gillot@eursc.eu</a></td> </tr> </table>	Mme Yolande MICHAUD	Mme Mélanie FISCHER	Tél. : +352 27 32 24 3002	Tél. : +352 27 32 24 3239	<a href="mailto:yolande.michaud@eursc.eu">yolande.michaud@eursc.eu</a>	<a href="mailto:melanie.fischer@eursc.eu">melanie.fischer@eursc.eu</a>	Mme Blandine THISSERANT	Mme Valentine GILLOT	Tél. : +352 27 32 24 4002	Tél. : +352 27 32 24 4010	<a href="mailto:blandine.thisserant@eursc.eu">blandine.thisserant@eursc.eu</a>	<a href="mailto:valentine.gillot@eursc.eu">valentine.gillot@eursc.eu</a>	<p><a href="http://www.eel2.eu">www.eel2.eu</a></p>
Mme Yolande MICHAUD	Mme Mélanie FISCHER													
Tél. : +352 27 32 24 3002	Tél. : +352 27 32 24 3239													
<a href="mailto:yolande.michaud@eursc.eu">yolande.michaud@eursc.eu</a>	<a href="mailto:melanie.fischer@eursc.eu">melanie.fischer@eursc.eu</a>													
Mme Blandine THISSERANT	Mme Valentine GILLOT													
Tél. : +352 27 32 24 4002	Tél. : +352 27 32 24 4010													
<a href="mailto:blandine.thisserant@eursc.eu">blandine.thisserant@eursc.eu</a>	<a href="mailto:valentine.gillot@eursc.eu">valentine.gillot@eursc.eu</a>													

**Pour tout renseignement relatif à la procédure des inscriptions, veuillez vous reporter à la Politique d'inscription aux Ecoles Européennes de Luxembourg (Luxembourg I [www.euroschool.lu](http://www.euroschool.lu) Luxembourg II [www.eel2.eu](http://www.eel2.eu) sous « Inscriptions »).**

**► NOUS ATTIRONS VOTRE ATTENTION  
SUR LE FAIT QUE**

**POUR LES ELEVES DE CATEGORIE 3**

**IL N'Y A PAS :**

- **de cantine (pour les cycles maternel et primaire) les journées courtes,**
- **de prise en charge après les cours pour les journées longues et les journées courtes (pour les cycles maternel, primaire et secondaire).**

**DEMANDE D'INSCRIPTION – Catégorie III**  
**ANNEE SCOLAIRE 2018/2019**

Photo

**ELEVE NOM** .....

**Prénom** .....

Nous vous prions de bien vouloir remplir cette demande d'inscription avec le plus grand soin. Celle-ci ne sera prise en considération que **lorsque tous les documents requis seront joints au dossier**.

- Les demandes concernant une section linguistique présente dans une seule école seront accueillies dans l'une des deux écoles de Luxembourg selon la répartition des sections linguistiques figurant en page 2.
- Pour toute autre demande d'inscription en section anglophone, francophone ou germanophone dans une des Ecoles Européennes de Luxembourg, vous êtes priés d'indiquer votre ordre de préférence de 1 à 2 en tenant compte de la répartition des sections linguistiques figurant en page 2 :

Luxembourg I Kirchberg       Luxembourg II Bertrange/Mamer

Pour toute notification de l'école en relation avec la demande d'inscription, le demandeur est prié de communiquer une **adresse de courrier électronique** ainsi qu'une **adresse de courrier ordinaire valides pendant toute la durée des inscriptions** et s'engage à informer l'école de tout changement d'adresse.

**Merci d'indiquer lisiblement votre :**

Adresse de courrier électronique : .....

Adresse postale : .....

Souhaitez-vous que vos coordonnées et celles de l'enfant (nom, classe, adresse, numéros de téléphone et adresses de courrier électronique) soient transmises à l'Association des parents d'élèves de l'école d'inscription pour être utilisées aux fins statutaires de l'Association ?  Oui  Non

Les Ecoles européennes (le responsable du traitement) s'engagent à respecter votre vie privée lors du traitement de vos données personnelles et de celles de votre/vos enfant(s), conformément aux dispositions de la législation nationale applicable transposant la Directive (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Vos données personnelles seront traitées aux seules fins d'administration et d'accompagnement de votre/vos enfant(s). Elles seront conservées autant que de besoin et au minimum pendant toute la durée de la scolarité de votre/vos enfants(s) à l'Ecole européenne. Elles seront traitées de manière strictement confidentielle et ne feront l'objet d'aucune communication à des tiers, à l'exception des communications rendues nécessaires pour des raisons techniques de fonctionnement des Ecoles européennes. Les Ecoles européennes concluent des contrats avec ces tierces parties pour qu'elles leur fournissent des services liés à leur gestion. Ces tierces parties sont tenues de respecter la confidentialité des données qui leur sont confiées et de n'utiliser ces données que dans le but de remplir leurs engagements envers les Ecoles européennes. Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès aux informations et données à caractère personnel qui vous concernent ou concernent votre/vos enfant(s), ainsi qu'un droit de rectification. Sur requête, vous avez donc la possibilité de connaître les données qui sont traitées et de corriger les inexactitudes éventuelles. Les demandes de consultation ou rectification des données doivent être adressées à la direction de l'Ecole fréquentée par votre/vos enfant(s). En cas de changement de l'employeur, du statut administratif ou de la date d'échéance de votre contrat, veuillez envoyer une nouvelle attestation délivrée par le service du personnel de votre institution et ce, pour vous placer dans la bonne catégorie financière. En cas de changement dans la situation familiale (séparation, divorce), veuillez fournir la pièce justificative qui permet d'établir qui est le titulaire de l'autorité parentale de l'enfant. Cette fiche, versée obligatoirement dans le dossier de votre enfant, doit être retournée dûment signée dans les meilleurs délais à l'école par le ou les représentants légaux de l'enfant. Le/la soussigné(e) s'engage sur la véracité des informations reprises ci-dessus ainsi qu'à communiquer toute modification. Merci par avance pour votre collaboration.

**Signature Parent 1/Tuteur 1**  
**NOM et Prénom**

**Signature Parent 2/Tuteur 2**  
**NOM et Prénom**

.....

.....

**Réservé à l'Administration de l'Ecole** Date de réception de la demande d'inscription : .....

Cycle : ..... Section linguistique : ..... Année : .....

Code de l'employeur : .....

Décision de la Direction : .....

Dans le cadre de notre travail pédagogique, nous sommes amenés à utiliser des photos des enfants de l'école (pour le journal scolaire, le site Internet, dans différentes publications de l'école et, éventuellement, à l'occasion de reportages télévisés). Il ne s'agit pas de photographies individuelles d'identité, mais bien des photos de groupe ou bien des vues montrant des enfants en activité. L'absence d'instruction contraire de votre part équivaut à un accord tacite. Vous avez le droit de retirer cette permission à tout moment sur simple demande écrite.

**Le demandeur s'engage sur la véracité des informations données ainsi qu'à communiquer tout changement futur concernant celles-ci au secrétariat de direction de l'école.**

Nous, soussignés, certifions avoir pris connaissance de la "Politique d'inscription dans les Ecoles européennes de Luxembourg pour l'année scolaire 2018/2019" ainsi que du Règlement Général consultables sur le site internet des Ecoles Européennes de Luxembourg (Luxembourg I [www.euroschool.lu](http://www.euroschool.lu), Luxembourg II [www.eel2.eu](http://www.eel2.eu) sous « Inscriptions », Bureau du Secrétaire Général [www.eursec.eu](http://www.eursec.eu)) et nous engageons à les respecter.

Nous nous engageons à communiquer l'adresse à laquelle l'enfant sera domicilié durant sa période de scolarité à l'Ecole Européenne dès que possible et à fournir un justificatif en cas de changement.

Nous nous engageons également à fournir un certificat de résidence élargi pour les résidents luxembourgeois ou tout autre document officiel faisant état de la situation de famille et de la résidence pour les non-résidents luxembourgeois.

**Je comprends que toute déclaration mensongère, omission intentionnelle d'information ou fausse déclaration entraînera la nullité de toutes les procédures liées à la présente demande.**

**Signature Parent 1/Tuteur1  
précédée de la mention « lu et approuvé ».  
NOM et Prénom**

**Signature Parent 2/Tuteur 2  
précédée de la mention « lu et approuvé ».  
NOM et Prénom**

.....  
Date

.....  
Date

☐ = Mettre une croix dans la case correspondant à la réponse choisie.

Pour l'inscription en **6ème ou 7ème année secondaire**, les parents sont priés de prendre contact sans tarder avec l'Administration de l'Ecole pour choisir au mieux les options qui conviennent (un document à ce sujet est à votre disposition).

**Le règlement du Baccalauréat Européen impose à tout candidat d'avoir suivi intégralement les deux dernières années dans une Ecole Européenne. Tout élève provenant d'un autre système scolaire devra suivre les cours de la 6ème année secondaire de l'Ecole Européenne dès le premier jour de la rentrée scolaire.**

# FICHE DE RENSEIGNEMENTS

## I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉLÈVE (en lettres majuscules)

Nom : .....

Prénoms : ..... Sexe :  M /  F

Né(e) le : ...../...../.....

Lieu (cf. acte naissance) : ..... Pays : .....

Nationalité 1 : ..... Nat. 2 : .....

Langue(s) parlée(s) : avec la mère : .....

avec le père : .....

Langue dominante de l'élève : .....

**Cycle et année demandés** : Maternel ANNEE 1 2  
Primaire ANNEE 1 2 3 4 5  
Secondaire ANNEE 1 2 3 4 5 6 7

**Section linguistique demandée** : .....

L'élève a-t-il déjà été inscrit dans une Ecole Européenne :  Oui laquelle : .....  
 Non

### **Adresse de l'élève** :

Rue : ..... N° ..... Bte .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

## II. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

Nombre d'enfants dans la famille : .....

Nombre d'enfants à l'Ecole Européenne : .....

Renseignements concernant les enfants qui fréquentent déjà l'Ecole Européenne :

<u>Nom et prénom</u>	<u>Section linguistique</u>	<u>Cycle</u>	<u>Classe</u>
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

### **III. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS (en lettres majuscules)**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Lien de parenté : .....  
Nationalité : ..... Langue 1) ..... 2) .....  
Profession : .....  
Organisme/Employeur : .....  
N° personnel : .....  
Type de contrat de travail :  CDI  CDD Date début ..... Date fin.....  
Tél. professionnel : ..... E-mail: .....  
E-mail de contact : .....

#### **Adresse :**

Rue : ..... N° ..... Bte .....  
Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....  
Tél. domicile : ..... Tél. portable : .....  
Fax : ..... E-mail : .....

Nom : .....  
Prénom : .....  
Lien de parenté : .....  
Nationalité : ..... Langue 1) ..... 2) .....  
Profession : .....  
Organisme/Employeur : .....  
N° personnel : .....  
Type de contrat de travail :  CDI  CDD Date début ..... Date fin.....  
Tél. professionnel : ..... E-mail: .....  
E-mail de contact : .....

#### **Adresse :**

Rue : ..... N° ..... Bte .....  
Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....  
Tél. domicile : ..... Tél. portable : .....  
Fax : ..... E-mail : .....

### **EN CAS DE SEPARATION/DIVORCE**

**veuillez indiquer le nom du parent qui exerce le droit de garde (document à fournir) :**

.....

**TUTEUR - uniquement lorsque l'enfant ne vit pas chez ses parents - (en lettres majuscules)**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Lien de parenté : .....  
Nationalité : ..... Langue 1) .....2) .....  
Profession : .....  
Organisme/Employeur : .....  
N° personnel : .....  
Type de contrat de travail :  CDI  CDD Date début ..... Date fin.....  
Tél. professionnel : ..... E-mail: .....  
E-mail de contact : .....

Garde de l'enfant :  Oui  Non (document de garde à fournir)

**Adresse :**

Rue : ..... N° ..... Bte .....  
Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....  
Tél. domicile : ..... Tél. portable : .....  
Fax : ..... E-mail : .....

# REGLES GENERALES POUR L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES

## DANS LES ECOLES EUROPEENNES

(Voir le Règlement général des écoles européennes, article 47.e. La version publiée sur [www.eursec.eu](http://www.eursec.eu) au moment de l'inscription fait foi)

### Choix de section linguistique dans les cycles maternel, primaire et secondaire

#### **Règles pour l'enseignement des langues**

- a. Dans les Ecoles européennes, tous les élèves doivent obligatoirement étudier au moins trois langues. Il leur est également possible de choisir une quatrième langue en option en 4<sup>ème</sup> année secondaire et une cinquième langue comme cours supplémentaire en 6<sup>ème</sup> année secondaire.

Aucune langue ne peut être étudiée à plus d'un niveau simultanément et différentes langues ne peuvent être étudiées au même niveau simultanément. Niveau signifie LI, LII, LIII, LIV et LV.

- b. Pour l'école maternelle, les règles sont les suivantes:

LI est enseignée à partir de l'âge de 4 ans et est la langue de la section dans laquelle l'élève est inscrit. Des règles particulières SWALS s'appliquent aux élèves des catégories I et II dans une école ne comportant pas de section correspondant à leur langue maternelle. Des dispositions particulières sont en place pour l'enseignement de l'autre langue nationale (« Other National Language ») (irlandais et maltais).

- c. Pour l'école primaire et les classes 1 à 5 de l'école secondaire, les règles sont les suivantes:

LI est enseignée à partir de la 1<sup>ère</sup> année primaire et est la langue de la section dans laquelle l'élève est inscrit. Des règles particulières s'appliquent aux élèves des catégories I et II dans une école ne comportant pas de section correspondant à leur langue maternelle.

LII est enseignée à partir de la 1<sup>ère</sup> année primaire ; il ne peut s'agir que de DE ou EN ou FR, et cette langue doit être différente de la LI.

En 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> années secondaires, la LII d'un élève (DE, EN ou FR) constitue sa langue véhiculaire pour les cours de sciences humaines, histoire, géographie, économie et religion ou morale non confessionnelle.

LIII est enseignée à partir de la 1<sup>ère</sup> année secondaire; il peut s'agir de n'importe quelle langue officielle des pays de l'Union européenne qui n'est pas étudiée en tant que LI ou LII. En 1<sup>ère</sup> année, le cours de LIII est un cours d'initiation.

LIV est enseignée en tant qu'option à partir de la 4<sup>ème</sup> année secondaire; il peut s'agir de n'importe quelle langue officielle des pays de l'Union européenne qui n'est pas étudiée en tant que LI, LII ou LIII. En 4<sup>ème</sup> année, le cours de LIV est un cours d'initiation.

Des dispositions particulières sont en place pour l'enseignement de l'irlandais, du maltais, du finnois et du suédois en tant qu'autre langue nationale (ONL = Other National Language).

#### **IV. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SCOLARITE**

##### **1) POUR LES ELEVES DES CYCLES MATERNEL ET PRIMAIRE**

NOM et prénom de l'élève : .....

Section linguistique demandée : ..... Année : .....

##### **Etablissements scolaires fréquentés par l'élève durant les 3 dernières années scolaires :**

Année scolaire	Nom de l'établissement/Pays	Classe
2015/2016	.....	.....
2016/2017	.....	.....
2017/2018	.....	.....

##### **Connaissances linguistiques (spécifier le niveau) :**

LANGUE	COMPRENDRE		PARLER		ÉCRIRE
	Écouter	Lire	Prendre part à une conversation	S'exprimer oralement en continu	

#### **CHOIX DES OPTIONS**

a) **Langue II** (1ère langue étrangère) :  Allemand  Anglais  Français

b) **Pour les élèves IRLANDAIS/MALTAIS inscrits en section anglophone :**

Irlandais \*  matière supplémentaire Oui  / Non

Maltais \*  matière supplémentaire Oui  / Non

*\* Le cours choisi ne peut pas être abandonné pendant l'année scolaire.*

c) **Pour les élèves FINLANDAIS en section suédoise de P3, P4, P5** \*: finnois matière supplémentaire Oui  Non

**Pour les élèves FINLANDAIS en section finlandaise de P3, P4, P5** \*: suédois matière supplémentaire Oui  Non

*\* Le cours choisi ne peut pas être abandonné pendant l'année scolaire.*

d) **Cours de religion\*/morale non confessionnelle\*** :

Catholique  Orthodoxe  Morale non confessionnelle

Israélite  Protestante

2ème choix si le nombre d'élèves est insuffisant pour créer un cours : .....

*\*Le cours ne sera créé que dans la mesure de la disponibilité d'un enseignant*

**(Les éventuelles demandes de changement pour l'année scolaire suivante sont à soumettre jusqu'au 30 avril.)**

**e) Elèves présentant des difficultés nécessitant un encadrement scolaire spécifique**

**Afin d'évaluer correctement si et comment l'école peut répondre aux besoins spécifiques de votre enfant, veuillez remplir le questionnaire suivant.**

Au cours des deux dernières années, votre enfant a-t-il suivi un traitement dans les domaines suivants:

- Langue ou mathématiques ou troubles de l'attention      Oui  Non   
Si oui, veuillez préciser:

.....  
.....  
.....

- Dysfonctionnement des compétences motrices      Oui  Non   
Si oui, veuillez préciser:

.....  
.....  
.....

- Troubles psychologiques et/ou comportementaux et/ou troubles relationnels avec les autres      Oui  Non   
Si oui, veuillez préciser:

.....  
.....  
.....

A-t-il /elle bénéficié d'un soutien pédagogique particulier en classe ou à l'extérieur ?      Oui  Non   
Si oui, veuillez préciser:

.....  
.....  
.....

A-t-il /elle bénéficié d'un programme éducatif individuel adapté ?      Oui  Non   
Si oui, veuillez préciser:

.....  
.....  
.....

Est-ce que votre enfant doit faire face à :

• Des difficultés d'apprentissage nécessitant un soutien à l'apprentissage ?      Oui  Non   
Si oui, veuillez préciser:

.....  
.....  
.....

• Des difficultés linguistiques ?      Oui  Non   
Si oui, veuillez préciser:

.....  
.....  
.....

• Un retard du développement ?      Oui  Non   
Si oui, veuillez préciser:

.....  
.....  
.....

• Des problèmes d'hyperactivité ? D'un manque d'attention ?      Oui  Non   
Si oui, veuillez préciser:

.....  
.....  
.....

• Des problèmes psychologiques et/ou comportementaux ? Oui  Non

Si oui, veuillez préciser:

.....  
.....  
.....

• Un syndrome spécifique ? Oui  Non

Si oui, veuillez préciser:

.....  
.....  
.....

Un trouble auditif ou visuel ? Oui  Non

Si oui, veuillez préciser:

.....  
.....  
.....

• D'autres problèmes que ceux mentionnés ci-dessus ? Oui  Non

Si oui, veuillez préciser:

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Votre enfant a-t-il besoin d'une assistance spéciale pendant la journée scolaire ? Oui  Non

Si oui, veuillez préciser :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Nous vous demandons de joindre les évaluations en votre possession.

Si un soutien intensif est nécessaire, veuillez joindre un diagnostic détaillé et/ou un bilan médico-psychopédagogique pluridisciplinaire de moins de deux ans, rédigé en français, anglais ou allemand selon les critères décrits ci-dessous et contacter la direction de l'école pour plus d'informations.

Certifié "sincère et véritable",

Date: ..... Signature des parents / tuteurs: .....

### **Critères pour le rapport médical/psychologique/psycho-éducatif/pluridisciplinaire**

- Être lisible, sur papier à en-tête, signé et daté
- Indiquer le titre, le nom et les références professionnelles du (des) expert (s) qui a/ont procédé à l'évaluation et le diagnostic de l'élève
- Par un rapport médical/psychologique/psychoéducatif ou pluridisciplinaire indiquer spécifiquement la nature des besoins médicaux et / ou psychologiques de l'élève et les tests ou techniques utilisés pour arriver au diagnostic
- Le rapport sur les troubles d'apprentissage doit décrire les points forts et les difficultés de l'élève (évaluation cognitive) et leur impact sur l'apprentissage (preuves pédagogiques) et les tests ou techniques utilisés pour permettre le diagnostic.
- Le rapport sur les problèmes médicaux/psychologiques doit préciser les besoins médicaux/psychologiques de l'élève et leur impact sur l'apprentissage (preuves pédagogiques).
- Tous les rapports doivent être accompagnés d'un résumé ou d'une conclusion et indiquer les mesures d'adaptation requises ainsi que, s'il y a lieu, des recommandations sur l'enseignement/l'apprentissage pour l'école.
- Cette documentation doit être régulièrement mise à jour et ne pas dater de plus de deux ans. En cas d'incapacité permanente et inchangée et lorsque le groupe consultatif de soutien est d'accord, aucun autre test que des mises à jour régulières ne sera requis.
- Afin d'éviter d'éventuels conflits d'intérêts, l'expert évaluant les élèves ne sera ni un employé de l'Ecole européenne ni un parent de l'élève.
- S'il n'est pas rédigé dans l'une des langues de travail, il devra être accompagné d'une traduction en français, anglais ou allemand.

#### **IV. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SCOLARITE**

##### **2) POUR LES ELEVES DU CYCLE SECONDAIRE**

NOM et prénom de l'élève : .....

Section linguistique demandée : ..... Année : .....

##### **Etablissements scolaires fréquentés par l'élève durant les 5 dernières années scolaires :**

Année scolaire	Nom de l'établissement/Pays	Classe
2013/2014	.....	.....
2014/2015	.....	.....
2015/2016	.....	.....
2016/2017	.....	.....
2017/2018	.....	.....

##### **Connaissances linguistiques (voir formulaire FAQ sur le site web de l'école pour évaluer le niveau de l'enfant) :**

LANGUE	COMPRENDRE		PARLER		ÉCRIRE
	Écouter	Lire	Prendre part à une conversation	S'exprimer oralement en continu	

##### **CHOIX DES OPTIONS :**

###### **a) Cours de religion\*/morale non confessionnelle\* :**

⇒ Ce cours sera dispensé en Langue II à partir de la 3<sup>ème</sup> année secondaire.

- Catholique                       Orthodoxe                       Morale non confessionnelle  
 Israélite                       Protestante

2<sup>ème</sup> choix si le nombre d'élèves est insuffisant pour créer un cours : . . . . .

\* Le cours ne sera créé que dans la mesure de la disponibilité d'un enseignant

###### **b) Langue II** (1<sup>ère</sup> langue étrangère) :                      Allemand                      Anglais                      Français

###### **c) Pour les élèves de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année: Langue III** (2<sup>ème</sup> langue étrangère)

Choix : Allemand, anglais, espagnol, français, italien (+ Irlandais/Maltais pour les élèves Irlandais/ Maltais uniquement).

Un cours de Langue III ne peut être créé en principe que si au moins 7 élèves s'y inscrivent.  
Veuillez indiquer un deuxième choix si le nombre d'élèves est insuffisant pour créer un cours :

1er choix : ..... 2<sup>ème</sup> choix : .....

###### **d) Pour les élèves de 2<sup>ème</sup> année secondaire uniquement** : Latin 2 p. oui non

Les élèves doivent débiter en 2<sup>ème</sup> année l'étude du latin s'ils veulent choisir cette matière en 4<sup>ème</sup> année.

###### **e) Pour les élèves de 3<sup>ème</sup> année secondaire uniquement** : ICT 2p. Latin 2 p.

⇒ Possibilité de choisir une seule des deux options facultatives

**Pour les élèves des 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> année, veuillez compléter le formulaire de choix des options.**

**f) ) Elèves présentant des difficultés nécessitant un encadrement scolaire spécifique**

Afin d'évaluer correctement si et comment l'école peut répondre aux besoins spécifiques de votre enfant, veuillez remplir le questionnaire suivant.

Au cours des deux dernières années, votre enfant a-t-il suivi un traitement dans les domaines suivants:

- Langue ou mathématiques ou troubles de l'attention                      Oui  Non

Si oui, veuillez préciser:

.....  
.....  
.....

- Dysfonctionnement des compétences motrices                      Oui  Non

Si oui, veuillez préciser:

.....  
.....  
.....

- Troubles psychologiques et/ou comportementaux et/ou troubles relationnels avec les autres    Oui  Non

Si oui, veuillez préciser:

.....  
.....  
.....

A-t-il/elle bénéficié d'un soutien pédagogique particulier en classe ou à l'extérieur ?                      Oui  Non

Si oui, veuillez préciser:

.....  
.....  
.....

A-t-il/elle bénéficié d'un programme éducatif individuel adapté ?                      Oui  Non

Si oui, veuillez préciser:

.....  
.....  
.....

Est-ce que votre enfant fait face à :

• Difficultés d'apprentissage nécessitant un soutien à l'apprentissage ?                      Oui  Non

Si oui, veuillez préciser:

.....  
.....  
.....

• Difficultés linguistiques ?                      Oui  Non

Si oui, veuillez préciser:

.....  
.....  
.....

• Retard du développement ?                      Oui  Non

Si oui, veuillez préciser:

.....  
.....  
.....

• Hyperactivité ? Manque d'attention ?                      Oui  Non

Si oui, veuillez préciser:

.....  
.....  
.....

• Problèmes psychologiques et/ou comportementaux ? Oui  Non

Si oui, veuillez préciser:

.....  
.....  
.....

• Syndrome spécifique ? Oui  Non

Si oui, veuillez préciser:

.....  
.....  
.....

Trouble auditif ou visuel ? Oui  Non

Si oui, veuillez préciser:

.....  
.....  
.....

• D'autres problèmes que ceux mentionnés ci-dessus ? Oui  Non

Si oui, veuillez préciser:

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Votre enfant a-t-il besoin d'une assistance spéciale pendant la journée scolaire ? Oui  Non

Si oui, veuillez préciser :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Nous vous demandons de joindre les évaluations en votre possession.

Si un soutien intensif est nécessaire, veuillez joindre un diagnostic détaillé et/ou un bilan médico-psychopédagogique pluridisciplinaire de moins de deux ans, rédigé en français, anglais ou allemand selon les critères décrits ci-dessous et contacter la direction de l'école pour plus d'informations.

Certifié "sincère et véritable",

Date: ..... Signature des parents / tuteurs: .....

### **Critères pour le rapport médical/psychologique/psycho-éducatif/pluridisciplinaire**

- Être lisible, sur papier à en-tête, signé et daté
- Indiquer le titre, le nom et les références professionnelles du (des) expert (s) qui a/ont procédé à l'évaluation et le diagnostic de l'élève
- Par un rapport médical/psychologique/psychoéducatif ou pluridisciplinaire indiquer spécifiquement la nature des besoins médicaux et / ou psychologiques de l'élève et les tests ou techniques utilisés pour arriver au diagnostic
- Le rapport sur les troubles d'apprentissage doit décrire les points forts et les difficultés de l'élève (évaluation cognitive) et leur impact sur l'apprentissage (preuves pédagogiques) et les tests ou techniques utilisés pour permettre le diagnostic.
- Le rapport sur les problèmes médicaux/psychologiques doit préciser les besoins médicaux/psychologiques de l'élève et leur impact sur l'apprentissage (preuves pédagogiques).
- Tous les rapports doivent être accompagnés d'un résumé ou d'une conclusion et indiquer les mesures d'adaptation requises ainsi que, s'il y a lieu, des recommandations sur l'enseignement/l'apprentissage pour l'école.
- Cette documentation doit être régulièrement mise à jour et ne pas dater de plus de deux ans. En cas d'incapacité permanente et inchangée et lorsque le groupe consultatif de soutien est d'accord, aucun autre test que des mises à jour régulières ne sera requis.
- Afin d'éviter d'éventuels conflits d'intérêts, l'expert évaluant les élèves ne sera ni un employé de l'Ecole européenne ni un parent de l'élève.
- S'il n'est pas rédigé dans l'une des langues de travail, il devra être accompagné d'une traduction en français, anglais ou allemand.

Pour les élèves qui tombent sous une des catégories suivantes, voir ci-dessous :

- élèves de nationalité irlandaise ou maltaise, inscrits en section anglophone
- élèves qui fréquentent la section grecque
- élèves de nationalité finlandaise, inscrits en section finlandaise
- élèves de nationalité finlandaise, inscrits en section suédoise

Veillez compléter les cases de la section concernée.

### **Pour les élèves de nationalité irlandaise ou maltaise inscrits en section anglophone**

Si l'élève n'a pas choisi l'irlandais ou le maltais en langue III ou IV il a la possibilité de poursuivre le cours d'irlandais/de maltais comme matière supplémentaire. Veuillez noter que ce choix peut entraîner une augmentation des heures de cours de l'élève car il ne fait pas partie de l'horaire normal.

- Irlandais comme matière supplémentaire:  oui  
 non
- Maltais comme matière supplémentaire:  oui  
 non

### **Pour les élèves de nationalité grecque qui fréquentent la section grecque**

Les élèves des années 2, 3, 4 et 5 de la section grecque ont la possibilité de suivre le cours de grec ancien comme matière supplémentaire. Veuillez noter que ce choix peut entraîner une augmentation *des heures de cours de l'élève car il ne fait pas partie de l'horaire normal.*

- Grec ancien comme matière supplémentaire:  oui  
 non

### **Pour les élèves de nationalité finlandaise inscrits en section finlandaise**

Les élèves de nationalité finlandaise inscrits en section finlandaise ont la possibilité de suivre un cours de suédois comme matière supplémentaire. Veuillez noter que ce choix peut entraîner une augmentation des heures de cours de l'élève car il ne fait pas partie de l'horaire normal.

- Suédois comme matière supplémentaire:  oui  
 non

### **Pour les élèves de nationalité finlandaise inscrits en section suédoise**

Les élèves de nationalité finlandaise inscrits en section suédoise ont la possibilité de suivre un cours de finnois comme matière supplémentaire. Veuillez noter que ce choix peut entraîner une augmentation des heures de cours de l'élève car il ne fait pas partie de l'horaire normal.

- Finnois comme matière supplémentaire:  oui  
 non

## European Schools - Ecoles européennes – Europäische Schulen Luxembourg

Appendix to the enrolment form of pupils of category III – Annexe à la demande d'inscription d'élèves de catégorie III – Anhang zum Einschreibungsantrag der Schüler der Kategorie III

### CONFIRMATION – BESTÄTIGUNG

Catégorie III

#### **PAYMENT OF SCHOOL FEES AND OTHER SCHOOL COSTS PAIEMENT DU MINERVAL ET D'AUTRES FRAIS SCOLAIRES ZAHLUNG VON SCHULGELD UND ANDERER SCHULKOSTEN**

We the undersigned

Nous soussignés

Wir Unterzeichnete

Parents/tutors of the pupil

Parents/tuteurs de l'élève – Eltern oder

Erziehungsberechtigte des Schülers(m/w)

understand that / déclarons avoir pris connaissance que / sind uns bewusst, dass

- all school invoices including fees, insurance costs, baccalaureate examination fees, locker fees and other contribution must be paid within 30 days of the invoice date/  
toutes les factures relatives aux minerval, frais d'assurance, frais d'inscription au bac, frais de casiers etc doivent être payées endéans les 30 jours après la date de la facture/  
alle Rechnungen betreffend Schulgeld, Versicherungsbeiträge, Einschreibegebühren zum Abitur, Schließfächer usw. binnen 30 Tagen nach Rechnungsdatum zu zahlen sind.
- in case of payment being made after the specified date, interest at the legal rate (actually 3%, to be revised annually) will be charged from that date/  
en cas d'un retard de paiement, des intérêts légaux (actuellement 3%, revus annuellement) seront ajoutés à compter de la date d'échéance/  
im Falle einer verspäteten Zahlung, die gesetzlich vorgesehenen Verzugszinsen ( z.Z. 3%, die jährlich angepasst werden) ab Zahlungsdatum erhoben werden.
- 25% of the school fees for the next school year must be paid before its start, at a date specified by the school ; these 25% cannot be reimbursed/  
25% du minerval de l'année scolaire à venir doivent être payés avant la rentrée, à la date fixée par l'Ecole ; ces 25% ne sont pas remboursables/  
25% des Schulgeldes des nächsten Schuljahres vor dessen Beginn, am von der Schule festgelegten Termin, zu zahlen sind ; diese 25% sind nicht rückzahlbar.
- a delay in payment of school fees (for the new school year or for the actual school year) will result in deleting the pupil from the lists of the school/  
un retard de paiement du minerval (de la nouvelle ou de l'actuelle année scolaire) entraînera la radiation de l'élève des listes de l'Ecole/  
eine Verspätung bei der Zahlung des Schulgeldes (des neuen oder des aktuellen Schuljahres) die Annullierung der Einschreibung nach sich zieht.

.....  
Date/Datum

.....  
TWO parents/legal guardian's signature preceded by handwritten "we agree"  
signature des DEUX parents/du tuteur légal précédée des mots manuscrits "d'accord"  
Unterschrift der BEIDEN Eltern/des Vormundes mit dem handschriftlichen Vermerk « Einverstanden »

EMPLOYEUR : .....  
ADRESSE : .....  
Tél : .....  
Fax : ..... E-mail : .....

**ATTESTATION DESTINEE A L'ECOLE EUROPEENNE**

Je soussigné(e) ..... responsable du service  
du personnel de ....., certifie que  
Monsieur/Madame .....  
adresse privée : .....  
fait partie de notre personnel en tant que (\*) : .....  
N° personnel : .....  
Durée du contrat ou de la nomination : .....  
Date du début de contrat : .....  
Date de fin de contrat : .....

Cette personne perçoit les allocations familiales et scolaires pour les enfants repris ci-dessous :

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

Cachet de l'employeur ..... Responsable du Personnel  
NOM : .....  
Date : ..... Signature : .....

(\*) Pour le personnel **NATO/NSPA**, veuillez indiquer s'il s'agit :  
- d'un agent civil international sous contrat NATO/NSPA  
- d'un fonctionnaire détaché avec traitement national.

## **SCHOOL FEES – SCHULGELD – FRAIS DE SCOLARITE CATEGORIE III**

Le Minerval scolaire ainsi que ses modalités de paiement, sont fixés par le Conseil Supérieur des Ecoles Européennes. Lors de l'inscription d'un élève dans une Ecole européenne, les parents de catégorie III s'engagent à payer avant le 15 août un acompte de 25% du minerval et le solde dans le délai fixé par l'Ecole. L'acompte de 25% n'est pas remboursable.

The school fee, as well as the terms of its payment, are fixed by the Board of Governors of the European schools. Parents of category III, who enrol a child, must pay 25% of the school fee before August 15th and its balance within the time period set by the school. This 25% cannot be reimbursed.

Das Schulgeld (=Einschreibungsgebühr) sowie seine Zahlungsbedingungen werden vom Obersten Rat der Europäischen Schulen festgelegt. Bei der Einschreibung eines Schülers müssen die Eltern der Kategorie III sich verpflichten, 25% des Schulgeldes bis zum 15. August und den Rest zusammen mit den *anderen Kosten* bis zu dem von der Schule festgesetzten Termin zu zahlen. Diese 25% des Schulgeldes sind nicht rückzahlbar.

### ***School fee\* – Minerval\* – Schulgeld\* 2018/2019***

*\* does not include the other fees/costs, n'inclut pas les autres frais, enthält nicht die anderen Kosten*

#### Civilian staff / Agents civils / Zivilbeamte / NATO/NSPA \*

<i>Maternelle, Nursery cycle, Kindergarten</i>	7.305,00 €
<i>Primaire, Primary cycle, Primärschule</i>	10.044,50 €
<i>Secondaire, Secondary school, Sekundarschule</i>	13.697,02 €

#### Other category III parents / Autres parents de catégorie III / Andere Kategorie III Eltern \*

<i>Maternelle, Nursery cycle, Kindergarten</i>	3.652,50 €
<i>Primaire, Primary cycle, Primärschule</i>	5.022,25 €
<i>Secondaire, Secondary school, Sekundarschule</i>	6.848,51 €

*\* Pour les familles ayant plusieurs enfants à l'école, une réduction de 20% est accordée pour le deuxième enfant et 40% pour les enfants suivants.*

*\* For families with more children in the European school, 20% discount is granted for the first sibling and 40% for all following siblings.*

*\* Für Familien mit mehreren Kindern in der Europäischen Schule werden diese Sätze um 20 % für das zweite Kind und um 40 % für alle weiteren Kinder gekürzt.*



		European School		National schools																							
		Czech Republic				Cyprus		Estonia		Hungary				Latvia													
1 <sup>st</sup>	1 <sup>st</sup>	Primary	1	Základní vzdělávání 1. stupeň základní školy / BASIC SCHOOL (primary)	1 <sup>st</sup>	Primary	1 <sup>st</sup>	Põhikool	I aste		1.	Általános iskola (Primary school)	Ált. isk. (Pr. sch.)	Ált. isk. (Primary sch.)	1*	Pirmā posma pamatizglītība (First stage basic education)											
2	2 <sup>nd</sup>		2		2		2.																				
3	3 <sup>rd</sup>		3		3		3.																				
4	4 <sup>th</sup>		4		4		4.																				
5	5 <sup>th</sup>		5		5		5.																				
6	1 <sup>st</sup>	Secondary	6	Základní vzdělávání 2. stupeň základní školy / BASIC SCHOOL (lower secondary)	6	Lower Secondary (Gymnasium)	9		III aste	6.	8. Certific.				9. (I)				Középiskola (Sec.sch.)	Középiskola (Secondary school)	Középiskola (Secondary school)	8	Otrā posma pamatizglītība (Second stage basic education)	Gimnāzija (Gymnasium)			
7	2 <sup>nd</sup>		7		7					7.																	
8	3 <sup>rd</sup>		8		8			8.																			
9	4 <sup>th</sup>		9		9			9.																			
10	5 <sup>th</sup>		1		Střední vzdělávání / UPPER-SECONDARY			1 <sup>st</sup>		Upper Secondary		10	Gimnāzium	10. (II)		10. (II)	11. (III)	12. (IV) Certific.				10			Vidusskola (Secondary education)		
11	6 <sup>th</sup>		2					2 <sup>nd</sup>				11															
12	7 <sup>th</sup>		3					3 <sup>rd</sup>				12															
			4																								

		European School		National schools																	
		Lithuania				Malta		Poland		Slovak Republic		Slovenia									
1 <sup>st</sup>	1 <sup>st</sup>	Primary	1 <sup>st</sup>	Pradinė mokykla (primary)	Yr 2	PRIMARY	1	Szkoła podstawowa (PRIMARY)	1	Primary 1st degree	1	9-letna osnovna šola (Primary)									
2	2 <sup>nd</sup>		2 <sup>nd</sup>		Yr 3		2		2												
3	3 <sup>rd</sup>		3 <sup>rd</sup>		Yr 4		3		3												
4	4 <sup>th</sup>		4 <sup>th</sup>		Yr 5		4		4												
5	5 <sup>th</sup>		5 <sup>th</sup>		Yr 6		5		5												
6	1 <sup>st</sup>	Secondary	6 <sup>th</sup>	Pagrindinė mokykla (Lower secondary)	Form I	LOWER SECONDARY	6	Gimnazjum (LOWER SECONDARY)	6	Primary 2nd degree Secondary	6				Gimnazija	Splošna Klasinė Umeniška Ekonomisk a Techniška					
7	2 <sup>nd</sup>		7 <sup>th</sup>		Form II		7		7												
8	3 <sup>rd</sup>		8 <sup>th</sup>		Form III		8		8												
9	4 <sup>th</sup>		9 <sup>th</sup>		Form IV		9		9												
10	5 <sup>th</sup>		10 <sup>th</sup>		Form V		1		1												
11	6 <sup>th</sup>		Vidurinė mokykla (Upper secondary)		Gimnazija		1 <sup>st</sup> Yr		GENERAL UPPER SECONDARY		2						Liceum (UPPER SECONDARY)	2	2	3	2
12	7 <sup>th</sup>						2 <sup>nd</sup>				2 <sup>nd</sup> Yr							3			3
							3 <sup>rd</sup>														
		4 <sup>th</sup>																			

	European School	National schools									
		Romania				Bulgaria		Croatia			
1 <sup>viii</sup>	1st	Primary	1st	Compulsory education (învățământ obligatoriu)	Primary education	Primary school (Învățământ primar)		1st	Primary	1st <sup>x</sup>	Osnovna škola (Primary education)
2	2nd		2nd					2nd			
3	3rd		3rd					3rd			
4	4th		4th					4th			
5	5th		5th					5th			
6	1st	Secondary	6th	Lower secondary Education (Învățământ secundar inferior)	Gymnasium (Gimnaziu)		5th	Lower secondary	6th		
7	2nd		7th				6th		7th		
8	3rd		8th				7th		8th		
9	4th		9th				8th		9th		
10	5th		10th				High school -lower cycle- (liceu – ciclul inferior)	Vocational education – Arts and Trades School (învățământ profesional - Școala de arte și meserii)	9th	Upper -secondary	1st
											2nd
11	6th		11th				High school -upper cycle- (liceu – ciclul superior) <sup>ix</sup>	Vocational – education Completion year (învățământ profesional - An de completare)	11th	3rd	Gimnazija -opća, jezična, klasična, prirodoslovno- matematička, prirodoslovna (Secondary education)
		4th									
12	7th	12th	High school -upper cycle- (liceu – ciclul superior)	Technical education - High school -upper cycle- (liceu – ciclul superior)	12th	4th					
		13th									

<sup>i</sup> First year starts at age of 6

<sup>ii</sup> First year starts at age of 6

<sup>iii</sup> First year starts at the age of 6

<sup>iv</sup> Estonia: The legislation stipulates 7 as the age at which children must start compulsory schooling

<sup>v</sup> Latvia: The legislation stipulates that part of nursery is compulsory education, 7 is the age at which children must start compulsory basic education.

<sup>vi</sup> First year starts at the age of 6

<sup>vii</sup> Lithuania: The legislation stipulates 7 as the age at which children must start compulsory schooling. The legislation provides for starting compulsory schooling at the age of 6. The usual practice, however, is for children to start primary school at 7 years of age.

<sup>viii</sup> First year starts at age of 6

<sup>ix</sup> High school is including also technical education.

---

**Romania** The legislation stipulates 6 as the age of at which children start compulsory education, with the possibility for the parents to postpone the beginning of 1<sup>st</sup> grade with one year. The last 2 years of compulsory education (grades 9 and 10) can be followed either in high school (lower cycle of high school) or in arts and trades school (vocational education). Graduates of arts and trades schools can continue their studies in a completion year at the end of which they have the right to enter the upper cycle of high school. At the end of high school, the graduates of both paths (4 years direct path or 5 years progressive path) may participate in the baccalaureate exam.

<sup>X</sup> **Croatia:** The legislation stipulates 7 as age at which children must start compulsory education (primary education). The legislation provides for starting compulsory education at age of 6. The usual practice is for children to start primary education at 7 years of age.